

adresse électronique
sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net/>

le site du SNE national
<http://www.sne-fsu.org/>

Les propositions du SNE sur

LE PROJET D'ACCORD D'ENTREPRISE SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Une négociation a été engagée entre la Direction et les organisations syndicales au sujet de l'égalité professionnelle au sein de l'ADEME.

Dans cette négociation, le SNE insiste pour affirmer que le seul intérêt d'un accord est d'aller plus loin dans la lutte contre les discriminations que le simple respect de la loi.

Au-delà des bonnes intentions et sans reprendre l'exhaustivité de nos interventions, le SNE revendique que les points suivants soient intégrés au projet actuel.

Recrutement

- Favoriser la diversité lors du recrutement et tester le CV anonyme.
- Se fixer comme objectif l'équilibre de représentation hommes/femmes dans l'encadrement d'ici 10 ans avec des étapes intermédiaires volontaristes.
- Donner la priorité de recrutement aux catégories peu représentées au sein de l'Agence.

Emploi des handicapés

- Définir une procédure claire et nette pour le recrutement et l'accueil de handicapés.

- Sensibiliser les équipes à l'accueil et au recrutement de handicapés.
- Obtenir l'engagement ferme de la direction d'atteindre d'ici 2013 un effectif de 30 personnes handicapées (soit le simple respect des obligations légales) avec comme objectif intermédiaire 20 personnes dès 2010.
- Adapter d'ici 2013 tous les sites ADEME pouvant l'être, à l'accueil des personnes à mobilité réduite (partenaires, visiteurs ou salariés ADEME) même en absence de salariés concernés sur le site.
En cas de déménagement, rendre obligatoire l'accessibilité aux handicapés pour le nouveau site.

Rémunération

- Attribuer aux salariés ayant bénéficié de congés maternité ou d'adoption une augmentation sala-

Qui contacter ?

Dialoguez avec nos représentants

Délégués syndicaux

Ruven GONZALEZ
DR Centre

Arlette PÉLISSIER
DR Auvergne

Délégués du personnel

Maud BÉRAUD
DR Centre

Claire BONNEVILLE
DR Rhône-Alpes

Stéphane LECOINTE
DR Bretagne

Maryse SERVANT
Centre de Valbonne

Violaine GRILLON
Laurence MÉCHIN
Centre de Paris

Hervé CHALAYE
DR Auvergne

Joël GOARIN
Siège Angers

Élus & représentants au CE

Sylvie COGNÉRAS
DR Languedoc-Roussillon

Caroline MAREK
DR Limousin

Thérèse GIORDANO
Centre de Paris

Alain ANGLADE
Didier CHÉREL
Emmanuel THIBIER
Centre de Valbonne

Michel CAIREY-REMONNAY
DR Franche Comté

Denis MAZAUD
Siège Angers

Représentants au CA

Catherine BORGIDA
DR Languedoc-Roussillon

Hervé PERNIN
DR Île de France



riale individuelle au moins équivalente à la moyenne des augmentations individuelles attribuées pendant la durée de ces congés (soit le simple respect de l'obligation légale).

- Respecter l'égalité hommes/femmes, sites centraux/DR, salariés à temps plein/temps partiel ou représentants du personnel dans l'attribution des mesures individuelles annuelles aussi bien en taux de promotion qu'en nombre de point attribués, avec l'acceptation de la transparence de l'information qui est incomplète aujourd'hui.
- Apporter des mesures correctives lorsque le bilan de l'année précédente laisse apparaître pour l'une des catégories concernées, un écart pondéré supérieur ou égal à X points d'indice. Prévoir un budget à cet effet.

Parcours professionnel

- Mesurer les inégalités éventuelles dans les parcours professionnels entre hommes et femmes mais aussi entre les personnels des sièges centraux et des délégations régionales, et ré-

duire les inégalités.

- Fournir aux salariés à temps partiel et aux représentants du personnel ayant des décharges, un accord écrit (signé du hiérarchique et du salarié) présentant des mesures concrètes d'aménagement de leur charge de travail
- Interdire toute clause de mobilité géographique obligatoire comme le prévoit la convention de travail.

Articulation vie personnelle / vie professionnelle

- Majorer l'allocation formation quand elle existe, pour garde d'enfant (soit le simple respect de l'obligation légale).
- Créer une indemnité équivalente pour toute participation à des formations ou déplacements longs qui génèrent une garde d'enfant.

Ruven Gonzalez
Arlette Pelissier
Isabelle Deportes
Caroline Marek

Les représentants SNE sont à votre disposition pour toute question, remarque ou commentaire, n'hésitez pas à nous écrire sur la boîte mail du SNE : sne@ademe.fr